



## Congrès Français de Psychiatrie

### Bourses Master II - 2022

Le Congrès Français de Psychiatrie délivrera - en juillet 2022 - 14 bourses de recherche dans le domaine de la recherche en Santé Mentale, de 3.600 euros chacune.

Le Congrès Français de Psychiatrie (CFP) souhaite favoriser une recherche de qualité en psychiatrie dans les pays francophones.

Dans cette optique, pour la 7<sup>e</sup> année consécutive, AVIESAN, qui regroupe entre autres l'INSERM, le CNRS, le CEA, les CHRU et l'Institut Pasteur, s'associe au CFP pour proposer **10 bourses** finançant l'année recherche pour des psychiatres ou des internes en psychiatrie, et **4 bourses** pour tout étudiant travaillant dans le domaine de la Santé Mentale.

Ces quatorze bourses sont proposées pour des étudiants désirant effectuer un Master 2 pendant l'année universitaire 2022/2023.

Les personnes potentiellement intéressées adresseront leur projet de recherche [via le formulaire disponible sur le site](#) avant le **lundi 30 mai 2022**.

Les projets seront évalués par un comité de sélection, et l'annonce des **14** projets sélectionnés par l'ensemble du comité de sélection sera faite individuellement à la fin du mois de juin 2022.

Les quatorze bourses sont de **3.600 euros chacune**.

Les candidats s'engagent à se désister en cas d'obtention d'un financement plein-temps de son année recherche par un autre organisme (type année recherche ou bourse FRM).

#### Comité de sélection 2022 :

Bruno Aouizerate (Bordeaux), Aude Belliard (Paris), Georges Brousse (Clermont-Ferrand), Bruno Étain (Paris), Sébastien Guillaume (Montpellier), Philip Gorwood (Paris), Emmanuel Haffen (Besançon), Nicolas Hoertel (Issy-les-Moulineaux), Luc Mallet (Créteil), Maria Melchior (Paris), Charles Edouard Notredame (Lille), Diane Purper-Ouakil (Montpellier), Raphaëlle Richieri (Marseille), Carmen Schröder (Strasbourg), Fabien Vinckier (Paris)

La sélection des projets s'effectuera selon l'apport du projet pour la discipline, la rigueur scientifique et l'organisation, l'aspect formateur du projet pour le candidat, les qualités du candidat et de l'encadrant selon les productions scientifiques, les expériences passées et le cursus.

Prenant en compte ces critères, le comité de sélection décidera seul de l'attribution des financements (Selon le nombre de propositions reçues, et le classement des propositions, le jury se réserve d'augmenter le nombre de bourses aux candidats non interne/psychiatre).

L'aide s'élève à 3.600 euros pour l'année universitaire du Master 2.

L'aide ne sera versée que suite à la réception de la justification d'inscription en Master et l'attestation sur l'honneur de l'étudiant de se consacrer à temps plein au projet de recherche lors de son stage. L'aide sera remise au récipiendaire qui si nécessaire la reversera à l'organisme gestionnaire du laboratoire d'accueil.

Un rapport scientifique des travaux de recherche effectués est requis à la fin du stage, et la publication qui en découlera devra (1) être envoyée au comité de sélection, et (2) signaler dans les remerciements le soutien financier du CFP.

Une même équipe de recherche (service clinique, équipe ou unité de recherche, hôpital...) peut déposer plusieurs projets de recherche, chacun avec des étudiants et des directeurs différents, mais il ne sera pas possible d'être financé de plus d'une bourse par équipe.

Le projet déposé comportera :

- 1 - Formulaire complété, daté et signé par le responsable de l'étudiant, dont le pdf sera envoyé par mail
- 2 - Curriculum vitae de l'étudiant en Master II (2 pages)
- 3 - Curriculum vitae du responsable de l'étudiant, en charge de son encadrement (3 pages) et comprenant une sélection des publications
- 4 - Description du projet de recherche de 3 pages maximum incluant les éléments motivant la demande d'un étudiant stagiaire pour les besoins du projet de recherche et vingt références maximum
- 5 - Lettre d'engagement du ou des responsable(s) de l'étudiant pour la prise en charge et l'encadrement de l'étudiant pendant son stage

6 - Attestation sur l'honneur de l'étudiant (1) de se consacrer à temps plein au projet de recherche de son stage si le financement est obtenu, (2) de ne pas cumuler la bourse avec un salaire ou une aide à temps plein sur 1 an déjà obtenue (année recherche, bourse FRM, bourse Pasteur, ...), (3) d'envoyer aux membres du comité de sélection un court rapport scientifique (2 pages) de fin d'étude lorsque l'année de Master II est terminée et le pdf de la publication qui en découlera et (4) l'engagement de citer le Congrès Français de Psychiatrie dans les remerciements dans toute publication reliée au travail subventionné.

**Soumission en ligne avant le lundi 30 mai 2022**